L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléphone 351.17.

Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

A TRAVERS LA VILLE

VICTIME DU VERGLAS

Dimanche, vers 18 h. 30, Mme Jeanne Vermeiren, 29 ans, demeurant 207, rue de l'Ommelet, en sortant de son domicile a fait une chute sur la chaussée et tomba si malencontreusement qu'elle se brisa la jambe droite. M. le docteur Picquet qui lui donna les premiers soins l'a fait admettre à l'hôpital la Fraternité.

UN DOCTEUR EST VICTIME D'UN VOL

M. le docteur Etienne Delahousse, 21, boulevard de Colmar, a déposé plainte contre inconnu pour vol d'une trousse medicale commis dans sa voiture laquelle était en stationnement face au numéro 275 de la Grand-Rue. Une enquête est ouverte.

ENCORE UN CARREAU DE CASSÉ

Mme Equinet, débitante de boissons, 180, Grand-Rue, a déposé plainte contre inconnu pour bris d'une glace de sa vitrine. On trouva sur place un robinet qui servit à la briser. Une enquête est ouverte au 5e arrondissement.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Mme Cécile Ménart, 55 ans, ménagère, demeurant 61 bis, rue de la Vigne, cour Leroy, 3, est tombée subitement malade à l'angle des rues St-Vincent-de-Paul et de l'Alma. Elle a été reconduite à son domicile par un automobiliste de passage.

Une septuagénaire est trouvée morte chez elle

Dans la soirée de lundi on a trouvé en son domicile le cadavre de Mme Clémence Dupont, 78 ans, rue Caulier, 3. M. le docteur Dispa qui vint constater le décès délivra le permis d'inhumer. Le corps a été ensuite transporté au dépôt mortuaire de l'hopital la Fraternite.

L'ŒUVRE DES SECTIONS DE LA CROIX-ROUGE

Dans un precédent article, nous avons eu l'occasion de parler de l'œuvre accomplie par le Secours National, qui groupe sous son égide plusieurs organisations, dont la Croix-Rouge. Il nous paraît intéressant de revenir plus particulièrement sur l'œuvre accomplie par ce dernier groupement.

C'est surtout sur l'aide aux prisonniers qu'elle porte, et le Comité de Roubaix a déja assuré plusieurs groupages pour ces envois de colis a destination des camps.

En outre, il s'occupe de l'envoi de colis à des prisonniers dont les familles sont dénuées de ressources. Suivant les disponibilités de l'approvisionnement, il garnit ces colis au mieux.

D'autre part, et toujours sur les mêmes bases, le Comité vend aux familles, et au prix coûtant, des biscuits.

Dès à présent 2.600 familles ont pu être servies et 600 colis gratuits ont été expédiés.

Enfin le Comité espère pouvoir bientôt livrer, au prix coûtant, toujours, des savons.

Notons enfin que pour l'expédition des colis, les familles devront maintenant attendre, avant de se présenter au Comité, d'avoir reçu l'etiquette expédiée du camp.

Enfin, nous avions dit, à propos des groupes de Croix-Rouge, que ceux-ci avaient fusionné. Voici le communique qui nous est adresse à ce sujet :

« Il est nécessaire que nous portions à la connaissance des membres de la S.S.B.N. et de l'U.F.F., qu'en vertu d'une decision du chef de l'Etat la fusion des différentes sociétés de Croix-Rouge était obligatoire. A Roubaix, cette fusion est maintenant chose acquise, depuis une recente assemblée qui réunit les comités des deux sociétés locales.

» Désormais la S.S.B.M. et l'U.F.F. sont groupées sous une seule dénomination « Croix-Rouge française », association dont le siège se trouve 3 bis, rue du Château.

» Au cours de la réunion de fusion M. Poissonnier fut élu président du Comité de Roubaix, et Mmes Rasson et Zeller, vice-présidentes.

» En résumé, les membres des deux sociétés anciennes voudront bien pour toutes démarches, manifestations ou activités intéressant la Croix-Rouge, s'adresser dorénavant 3 bis, rue du Château. La Croix-Rouge fait appel à toutes les bonnes volontés, particulièrement aux personnes qui auraient du temps libre et pourraient le consacrer aux travaux d'ouvroir. »

AU SUJET DU CONTROLE DES PRIX

Le Comité du contrôle des prix de Roubaix nous communique la loi modifiant, completant et codifiant la législation des prix :

Chapitre III. — Du relevé des prix. — Article 33. - Les commerçants en gros, les commerçants en demi-gros et les commerçants détaillants doivent établir un relevé général des prix effectivement pratiqués par eux à la date du 1er Mai 1940 concernant les produits, marchandises ou denrees vendues dans leur établissement.

Ce relevé, signé et certifié exact par les commerçants et établi pour les principaux articles à raison d'un article par ligne, sans aucun intervalle, est dressé sur un registre, cahier ou carnet dont les pages sont numérotées et ne doivent comporter aucune rature. Il est tenu à la disposition des agents du contrôle des prix.

Toute infraction aux dispositions de l'article de loi précité est punie d'un emprisonnement de 1 à 6 mois et d'une amende de 16 à 1.000 fr.

Chapitre IV. — Des mentions de factures. — Article 35. — Les factures d'achat doivent mentionner, d'une façon distincte, le numéro, la date et l'origine de la décision qui autorise la dernière majoration de prix pratiquée depuis le 1er Septembre 1939 ou qui fixe le prix ou prix-limite du produit considéré.

Le montant du prix fixé ou de la majoration autorisée doit également figurer sur les factures.

« DE L'AFFICHAGE ET ÉTIQUETAGE DES PRIX »

Article 29. — Dans les établissements de vente au détail, le prix des marchandises et denrées de toute nature doit être indiqué de façon très lisible, avec la dénomination exacte et conforme aux usages commerciaux, soit sur l'objet ou sur son emballage ou récipient, soit par une pancarte afférente à un même lot d'objets identiques, en monnaie française et par unité d'objet, de poids ou de contenance.

Article 30 — En ce qui concerne les denrées alimentaires et les boissons, les indications prévues à l'article précédent doivent être répétées sur une affiche apparente, apposée à l'extérieur ou à l'intérieur du magasin et énumérant les produits dans l'ordre alphabétique.

Article 31. — Dans les halles, foires et marchés, ainsi que sur les étalages des marchands ambulants où l'indication du prix sur la marchandise ou sur un même lot de marchandises identiques peut présenter des difficultés, une affiche générale très apparente, contenant les indications prévues aux articles 29 et 30, est suffisante pour l'application du présent décret.

Article 32. — Les hôteliers, restaurateurs, cafetiers, ainsi que les directeurs ou gérants de tous établissements servant des denrées ou boissons alimentaires sont tenus d'afficher à l'extérieur de leur établissement et dans les locaux affectés au public, le prix des repas, portions ou consommations.

Il n'est apporté par le présent article aucune modification aux dispositions législatives spéciales relatives à l'affichage et l'homologation des prix des hôtels, pensions de famille et maisons meublées.

Grand Théâtre de Roubaix
DIMANCHE 12, à 14 h. 30
LA FILLE DE Mme ANGOT
Opérette de Ch. Lecocq
Location ouverte de 9 à 19 h. au CAFÉ DU THEATRE - Tél. 340-09
605

A PROPOS DU RAVITAILLEMENT

La Mairie communique :

La population de notre ville exprime assez souvent dans la presse des réclamations justifiées contre le système actuellement en vigueur de la répartition des denrées.

Il convient de préciser dès lors les conditions dans lesquelles fonctionne le ravitaillement général.

S'il fut possible aux municipalités ou Comités de ravitaillement de faire des achats et de prévoir des stocks, cela ne fut pas entrepris dans notre ville et ne peut être imputé à l'organisation actuelle.

Depuis un mois environ, les administrations municipales n'ont plus la possibilité de pourvoir elles-mêmes au ravitaillement de la population.

Les comités locaux de gestion ont été dissous et remplacés par des groupements d'achat et de répartition à l'échelle du département.

Ce sont ces comités qui procèdent à la distribution des bons de retrait aux grossistes et désignent l'établissement ou l'usine qui doit livrer la marchandise.

Il arrive d'ailleurs, assez fréquemment, que ces usines dont la production est limitée par les moyens mécaniques à leur disposition, échelonnent les livraisons sur un mois ou deux, ce qui fait que la vente ne s'effectue pas partout le même jour.

Voilà ce qui explique que le chocolat n'a été distribué à Roubaix que le 6 Janvier, alors qu'à Tourcoing, cette vente fut assurée en Décembre.

La différence de quantité provient de ce que les Etablissements Delespaul-Havez ont dû, sur instructions du Ravitaillement général, service départemental, annuler un bon tiré sur Roubaix, ce qui a amené une protestation légitime de l'actuel Comité local du contrôle de la répartition.

Dans un autre domaine, ce Comité, présidé par M. Vanovermeir, adjoint au maire, qui est décidé à tout mettre en œuvre pour améliorer la situation faite à la population roubaisienne a pris lundi dernier, une importante décision ayant pour but d'éviter les longues et pénibles attentes devant les magasins et une plus juste répartition des denrées, tant entre les commerçants détaillants qu'entre les consommateurs.

Dans les semaines qui vont suivre, la population roubaisienne sera invitée à remplir différentes formalités qui amélioreront la situation.

En conclusion, l'administration municipale fera l'impossible pour apporter un soulagement à la misère de nos populations.

Elle demande à tous, à cette occasion de la discipline et de la bonne volonté.

CHEZ LES ANCIENS COLONIAUX

Les « anciens Coloniaux » de Roubaix et environs se sont réunis dimanche dernier, à 10 h. 30, au siège, 138, rue de Lannoy.

En ouvrant la séance, et après la présentation des vœux aux sociétaires et à leurs familles le Président formule le souhait que les membres actuellement prisonniers puissent bientôt reprendre leur place au foyer.

Il fut ensuite décidé de remplacer la mensualité que la société versait à ses mobilisés par un secours alloué aux épouses des prisonniers.

A cette occasion, le Comite invite les familles qui n'ont pas encore communiqué au siège l'adresse de leur prisonnier, à le faire au plus tôt, et ce, dans leur intérêt.

Sociétés et Comités

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS. — Les membres ayant remis leur carte de priorité pour l'obtention de la carte de demi-tarif sur les tramways, sont priés de passer au siège le plus tôt possible.

CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYÉS. — Le Secrétariat informe les parents ou épouses dont le fils ou mari syndiqué est prisonnier qu'un premier secours leur sera attribué.

Se présenter les mardi et samedi de 9 à 12 h. au bureau du Syndicat, Bourse du Travail, boulevard de Belfort, (2e étage, porte 10), muni de la carte syndicale 1939 de l'intéressé et d'une pièce justifiant qu'il est prisonnier.

REMERCIEMENTS

RAMECOURT (Pas-de-Calais). — Mademoiselle Marie DETOURNE ; M. et Mme LAUVIN-DETOURNE, et toute la Famille, remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux Funérailles de **MONSIEUR**

Edmond DÉTOURNÉ

SECRETAIRE EN CHEF HONORAIRE DE LA SOUS-PREFECTURE DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE

ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléance. 822

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

LE RAVITAILLEMENT

Il est recommandé aux personnes qui, passagèrement, vont séjourner à l'Hôpital ou à la Maternité, de se munir de leurs feuilles de tickets afin de permettre aux dits Etablissements d'assurer leur subsistance pendant leur cure.

Pour les familles qui nobserveraient pas cette obligation et feraient usage des feuilles des absents, il sera procédé, sans rémission, au retrait des coupons d'une même importance et destinés à leur ravitaillement du mois suivant.

Ping-Pong. — Samedi soir, l'Amicale du Crétinier recevait l'A.S.R. Après un match très disputé et après avoir un moment mené par 7 à 3, elle a dû se contenter du match nul.

A noter, pour l'A.S.R., les 4 victoires de R. Demulder et pour l'A.C.W., les 3 victoires de Huc Emile et de F. Lecomte, ces deux derniers ojueurs enlevant également leur double.

Après ce match, l'Amicale garde la première place du championnat, mais elle y est rejointe par la Kermesse du Nord ; sans connaître encore les résultats de dimanche dernier, on peut dire que ces deux équipes ont au moins 2 points d'avance sur leur suivant immédiat.

Dimanche prochain, l'Amicale ira rencontrer le P.P.C. Jeanne d'Arc de Roubaix.

Au Ping-Pong Celtic Club. — Dimanche dernier a eu lieu la rencontre des championnats, l'équipe 1B du Celtic gagna le match par forfait sur l'équipe III de l'Epeule; l'équipe 1A recevant sur sa table au local 38, rue St-Joseph, fut battue par l'équipe 1A de l'Epeule. Malgré la force de l'Epeule, le Celtic a sauvé l'honneur par 6 à 1. Bon arbitrage et bonne tenue de tous les joueurs. Le double fut gagné par Desmettre-Delattre.

Les lundi, jeudi et samedi, entrainement de tous les joueurs.

état Civil. — Naissances : André Tellier, rue Boucicaut, 11, né rue des Poilus ; Michèle Delcroix, rue Traversière, cour Leman, 2, née rue des Poilus, 2.

Publication de mariage : Raymond Wulstèke, débourreur à Wattrelos et Clara Vandoorne, soigneuse à Mouscron.

CROIX

LE SECOURS NATIONAL

Lundi à 11 h. s'est tenue à l'Hôtel de ville, une réunion pour la constitution d'un Comité de secours national.

La réunion était présidée par M. Poissonnier, délégué du Secours National à Roubaix, entouré de MM. Vandeneas, maire et Priau, vice-président de la commission municipale.

M. Poissonnier, remercia les représentants de la ville et les personnes qui avaient accepté de participer à cette première prise de contact, brièvement il fit ensuite un exposé de la situation dans laquelle se trouvaient de nombreuses familles de la région par suite des circonstances que chacun connaissait.

Il expliqua comment il fallait envisager l'œuvre du Secours National, son fonctionnement et les résultats que l'on était en droit d'en attendre. Le Secours National est destiné à venir en aide è la population au moyen des soupes populaires ; aux prisonniers de guerre et à leurs familles et enfin aux malades et blessés.

Un premier échange de vues eut lieu ensuite entre les personnes présentes : MM. Vandenas et Priau ainsi que M. Carpentier donnèrent tous les renseignements utiles sur les possibilités que la ville disposait pour aider le Comité dans sa tâche et mirent à la disposition de l'œuvre l'aide de la commune en locaux et matériel.

Sous la direction de M. Jean Desruelles, un embryon de Comité fut constitué, il se réunira le plus tôt possible pour solliciter le concours d'autres personnes, lesquelles seront invitées à une très prochaine réunion.

M. Poissonnier remercia l'assemblée et la séance fut levée.

UNE MATINÉE EN FAVEUR DES PRISONNIERS DE GUERRE

Ainsi que nous l'avons annoncé, une matinée au profit des prisonniers de guerre sera donnée le dimanche 12 janvier à la salle des fêtes de Croix.

La séance commencera à 14 h. 45 au programem, une comédie de Noël Drancés « Dolly » ; cette œuvre remplira toute la première partie du programme. En seconde partie, toute une pléiade l'artistes de la région qui prêtent leur concours gracieusement en faveur de l'œuvre fera passer aux spectateurs une après-midi très agréable.

Le prix des places est fixé à 15 fr. 10 fr., 6 fr., 4 fr., une permanence fonctionnera pour la location le mercredi 8 janvier, de 14 à 16 h. à la mairie, rez-de-chaussée, salle de l'œuvre des prisonniers de guerre.

La population répondra avec générosité à l'appel qui lui est adressé par le Comité afin de venir en aide à nos malheureux concitoyens en captivité.

Le paiement des secours aux chômeurs inscrits au fonds municipal de chômage sera effectué le mercredi 8, à la salle des fêtes, Grand' Place, dans l'ordre suivant : à 9 h. du No 1 à 1350 ; à 10 h. du Uo 1351 à 2500 ; à 11 h du No 2501 à 3300 ; à 14 h. du No 3301 à 4350 ; à 15 h. du No 4351 à 5000 ; à 16 h. du No 5001 à 5550 ; à 17 h. du No 5551 à la fin.

WASQUEHAL

Paiement des secours de chômage et aux familles privées de ressources

Le paiement des allocations de chômage et des secours aux familles privées de ressources (2e et 3e catégories) aura lieu vendredi 10 Janvier, de 9 h. à 11 h. 30, à la salle des fêtes, rue de Roubaix, pour le Capreau et le même jour, de 14 h à 17 h., à la salle des fêtes, rue Jean Macé, pour le Centre, dans lo'rdre habituel.

Les réclamations relatives à ces divers paiements seront reçues le lendemain samedi 11 Janvier, de 8 h. 30 à 9 h. 30 au bureau de placement 16, rue des Lilas (quartier Pharos).

Avis aux mamans. — Mercredi, à 15 h., visite médicale des nourrissons à la salle des fêtes, rue Jean Macé, pour les mamans du Centre et du Noir Bonnet. Jeudi 9 Janvier, à la même heure, consultation des nourrissons à l'école maternelle, rue Voltaire, pour les mamans du Capreau et de la Planche-au-Riez. Présence obligatoire pour les nourrices et les mères percevant la prime d'allaitement maternel.

Pharmacien de garde. — Dimanche 12 Janvier, M. Delsarte, Pharmacie Nouvelle, rue Jean Macé, pour le secteur de Wasquehal et Fiers-Breucq.

Amicale Pharos Sart. — Secours aux prisonniers. — La commission de cette association s'est réuni dimanche dernier et a décidé d'allouer un secours aux familles de ses membres prisonniers ou encore mobilisés, habitant ordinairement sous le même toit.

Permanence pour les inscriptions dimanche prochain 12 Janvier, de 11 h. à midi, au siège, café du Rond-Point, 56, avenue du Sart. Se présenter avec pièces justificatives et la carte de membre adhérent à l'A. P. S.

Un manœuvre fait une chute. — Occupé au chantier du « Haut Vinage » pour la société générale d'entreprises, le manœuvre Julien Berton, âgé de 35 ans, demeurant 51, rue Pierre Becquet à Marcq-en-Barœul, a fait un faux pas en transportant une échelle et tomba dans un caniveau après avoir perdu l'équilibre. Dans sa chute, l'ouvrier se fit une entorse importante du poignet gauche et dut recevoir les soins de M. le docteur Masson qui lui ordonna un repos d'une quinzaine de jours.

Un ouvrier reçoit une pièce de fer sur la poitrine. — Travaillant au chantier de l'usine Saint-Gobain pour la Société des constructions métalliques de Roubaix, l'ouvrier Albert Duquesne, 28 ans, habitant 45, rue Dombasle à Roubaix, occupé à monter une échelle avec un fer a été atteint violemment à la poitrine par ce dernier à la suite d'une glissade. Atteint de déchirure musculaire dans la région de l'omoplate gauche, le blessé dut recevoir les soins urgents de M. le docteur Jean Delelis qui a prévu une incapacité de travail d'une quinzaine de jours, sauf complications.

Récolte de blé. — Les cultivateurs de la commune sont informés qu'ils ont à faire à la Mairie, 5e guichet, une déclaration définitive de récolte de blé pour la campagne 1939-40 au fur et à mesure des battages de leurs céréales. Se munir du récépissé de la déclaration provisoire délivré en Novembre dernier et du récépissé de la déclaration d'ensemencement en blé faite en Mai dernier.

Vol de légumes. — Le Commissariat de police a reçu une plainte de M. Jules Samyn, maraicher et marchand de légumes à Marcq-en-Barœul, 81 rue du Quesne, qui possède un champ de légumes à Wasquehal, sentier du Laurier. M. Samyn déclare que journellement des individus mal intentionnés pénètrent dans sa propriété et y font une provision de choux de Bruxelles. Le préjudice causé au maraicher est assez important ; aussi M. Mathan a ouvert une enquête afin de mettre la main sur ces indésirables amateurs de choux de Bruxelles.

Le derby local au Stade Municipal. — Dimanche dernier s'est déroulé au Stade municipal, rue Delerue, le match de championnat qui opposait le Football-Club à l'Association Sportive et qui constituait le derby local. Dès le coup d'envoi, l'A.S.W. se porte vers le camp adverse, le jeune keeper du F.C. fait quelques beaux arrêts sur des shoots assez durs. La défense des jaunes est aux abois et l'inévitable se produit au bout de vingt minutes de jeu. L'inter gauche de l'A.S intercepte la balle et s'en va seul pour marquer imparablement d'un très joli shoot en biais. Le F.C. s'organise alors et opère plus souvent dans le camp des blancs et verts. Son opiniâtreté est récompensé par un but sur un dur shoot que le gardien de l'A.S. pare imparfaitement. Les équipiers de l'A.S.W. reprendront l'avantage sur une hésitation de l'arrière du F.C. que l'avant-centre exploitera à son profit. La seconde mi-temps se déroulera avec des alternatives diverses, mais le score restera inchangé, l'A.S.W. s'assurant une victoire méritée par 2 buts à 1. Il est à signaler tout particulièrement la correction des 22 joueurs qui fut grandement facilitée par un arbitrage exempt de toute critique.

Au F.C., le jeune gardien de but, le demi gauche ainsi que le demi-centre, se mirent en évidence. A l'A.S.W., une mention particulière au petit inter Tersy qui fournit d'ailleurs à chaque occasion une partie de belle facture. Une assez nombreuse galerie assistait à ce derby et chacun se retira satisfait de la belle tenue des deux équipes en remarquant l'absence de toute brutalité.

état Civil. — Naissance : André Roelens, rue Delerue, 51, né à la Maternité Municipale, 2, place Fénelon.

Décès : Raymonde Vande Wiele, épouse Delcroix, 48 ans, rue de Flers, 70.

LEERS

LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le dimanche 5 janvier, sous la présidence de M. Emile Duez, maire, 12 conseillers étaient présents.

Lecture est faite du proès-verbal de la dernière réunion.

M. le Maire se retire de la salle et M. Joseph Cattez, adjoint doyen d'âge du Conseil municipal, prend alors la présidence.

Il donne lecture du compte administratif de 1939 qui se traduit par un excédent de recettes de 355.598 fr. 96 ; du budget de 1940 qui s'établit en recettes et en dépenses à la somme de 1.851.646,56.

M. le Maire rentre ensuite en séance et est l'objet des félicitations de ses collègues du Conseil municipal pour sa bonne gestion.

Le Conseil adopte ensuite le budget additionnel du Bureau de bienfaisance qui s'équilibre en recetes et en dépenses à la somme de 63.964 fr. 17 et le budget primitif de 1941 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 70.855 francs.

Il vote un crédit de 4.000 francs destiné au Comité d'entr'aide aux prisonniers, en voie de formation, comme premiers fonds de caisse.

M. le Maire donne conanissance à l'assemblée du geste bienveillant des Etablissements Motte-Bossut, qui mirent gracieusement à la disposition des services du ravitaillement leurs deux camions automobiles permettant ainsi d'assurer pendant un certain nombre de mois les transports des marchandises et du charabon nécessaires au ravitaillement de la population. Le Conseil enregistre avec satisfaction l'acte généreux des Etablissements sus-visés et décide de leur adresser ses plus vifs remerciements.

Jeunesse Sportive Leersoise. — Handicapés par l'absense de plusieurs éléments, la Jeunesse Sportive Leersoise subit dimanche une nette défaite par 4 buts à 0. Seule la défense fournit une bonne partie et supporta le poids du match.

Dimanche prochain elle recevra sur son terrain, à 15 heures, l'équipe de Sainte-Elisabeth.

Etat Civil. — Elodie Deruyck, femme Boulat, 39 ans, rue Marceau, 7.

LYS

Consultation des nourrissons. — Les séances de consultations suspendues depuis le moi de mai reprendront à partir de janvier. Elles auront lieu les 2e et dernier jeudis de chaque mois, à 15 h. 30, à l'Ecole Maternelle de la rue eJanne d'Arc, sous la présidence de M. le docteur Richir. La prochaine séance aura donc lieu jeudi 9 janvier, à 15 h. 30. Les mères désireuses de présenter leurs bébés à ces séances doivent se faire inscrire à la Mairie, 3e guichet, avant jeudi prochain. Il est rappelé que toutes les mères touchant les primes d'allaitement doivent obligatoirement présenter leurs enfants.

Avis aux étrangers. — Les étrangers sont informés qu'ils doivent demander le renouvellement de leur carte d'identité dans le trimestre qui précède l'expiration. En conséquence les intéressés se trouvant dans cette situation sont priés de se présenter d'urgence à la Mairie, 3e guichet. Les pénalités de retard seront appliquées aux retardataires.

BAISIEUX

Le charbon. — L'inscription des commandes aura lieu aux lieux habituels le 8 janvier.

A LILLE

L'ORCHESTRE DE L'E. P. S. DE GARÇONS

Nous avons relaté dans notre édition de dimanche le concert offert aux militaires blessés soignés actuellement à l'Hôpital Militaire. Ainsi que nous l'avons dit, c'est à la nouvelle phalange artistique illoise : l'Orchestre de lE. P. S. de garçons qu'il avait été fait appel pour cette matinée récréative.

Nous reproduisons aujourd'hui une photographie prise dimanche, représentant une partie des musiciens entourant Mme De Lange, professeur à l'E. P. S., fondatrice et chef de l'orchestre. (Photo privée).

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

PLAINTES POUR VOLS DE COLIS POSTAUX, DE SAC A MAIN, DE VELO DE PARDESSUS

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de M. Delcourt, chef de gare intérimaire à Lille-Porte des Postes, pour vol de colis postaux renfermant notamment des vêtements et casquettes usagées, commis la nuit du 4 au 5 courant, dans un wagon stationnant dans la gare précitée.

— Mme Milleville née Dubus Pauline, 39, rue de Bailleul, à Lille, pour vol de son sac à main contenant une somme de 64 fr., sa carte d'identité et ses feuilles de ravitaillement, commis dans son fourre-tout, entre 6 et 9 h., alors qu'elle faisait la queue, face à une boucherie chevaline de la rue d'Arcole.

— M. l'Abbé Deveny André, demeurant à Lille, rue de la Collégiale, pour vol de sa bicyclette, commis vers 9 h., à l'intérieur de la cathédrale de la Treille. Préjudice : 1.500 fr.

— M. Verdonck Léonard, demeurant à Lille, 7, rue de Constantine, pour vol de son pardessus valant 500 fr., commis entre 16 et 20 h., dans la salle du Casino, place du Théâtre.

DISPARITION D'UN ENFANT

M. Plaquet Paul, demeurant à Lille, 31, rue des Meunier, a signalé la disparition de son fils Georges, né à Lille, le 26 Août 1927, qui n'e'st pas reparu chez lui depuis le 4 courant. La Sûreté le recherche.

SUICIDE PAR PENDAISON

Le 4 Janvier, vers 14 h. 30, le nommé Bosserdet Léon, 48 ans, chauffeur de chaudière, demeurant à Lille, 59, rue de Flers, a été trouvé pendu dans la salle de chaufferie de l'Hôpital St-Sauveur, où il était employé.

D'après les constatations faites par M. le docteur Omez et l'enquête effectuée par M. le Commissaire de police du 1er arrondissement, il résulte que le sus-nommé s'est donné volontairement la mort. Bousserdet se montrait depuis quelque temps très affecté par son mauvais état de santé.

UN CAMION PREND FEU

Lundi, à 8 h., par suite d'un retour de flamme au carburateur, un incendie s'est déclaré sur le camion No 4 de la Ville de Lille, placé dans le garage de la rue Bérenger, au moment où le chauffeur, Carlier Gustave, allait démarrer pour faire le ramassage des épluchures destinées aux porcs élevés par la Ville. Le feu a été rapidement circonscrit par le personnel du garage et les pompiers de la Caserne Malus se sont rendus sur les lieux sous les ordres du Commandant Viseur.

Les dégâts paraissent minimes.

PAS-DE-CALAIS

UN ARRAGEOIS ABUSA DE LA CONFIANCE D'UNE ÉVACUÉE DE ROUBAIX

Une enquête est ouverte

Ceci remonte aux événements de mai 1940.

Le 18 mai, Mme Jacques Florin, commerçante à **Wattrelos**, quitta cette ville et réussit à atteindre Dennebroecq. Là, elle rencontra un Arrageois, Marcel Olivier, employé à la Mairie, demeurant rue Neuve du Rietz.

Après l'armistice, Marcel Olivier avait été amené à traiter pour le compte de Mme Florin, avec une maison d'Arras, une commande de l'ordre de 35.000 francs. Mme Florin vint à Arras pour opérer au règlement de cette somme. Elle apprit alors que Marcel Olivier avait touchée une somme de 22.000 fr., ainsi que des marchandises.

Mme Florin réclama en vain l'argent et la marchandise au cours d'une entrevue qui eut lieu à Lille, au café Métropole.

Etant donné l'attitude de Marcel Olivier, M. Florin, qui accompagnait sa femme, s'est décidé à porter plainte contre lui pour abus de confiance.

M. Coulmont, commissaire de police d'Arras, a commencé son enquête.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDÈLE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.55)

Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

DEUX INDIVIDUS BRISAIENT LES VITRES DES MAGASINS

Surpris, ils prennent la fuite

Au cours de la nuit de lundi à mardi, les agents auxiliaires Elisabelle et Delaterre, en tournée de surveillance pour les câbles téléphoniques, rue de Paris, surprirent deux individus qui brisaient les vitres de la Quincaillerie Lepers, au No 223 de cette rue, et qui s'apprêtaient à défonser la porte d'une maison voisine, chez M. Vandenberghe, boulanger. A la vue des représentants de l'Autorité, les deux lascars prirent la fuite dans la direction de **Mouvaix** et, malgré la chasse que leur donna les agents, ils ne purent être rejoints.

Le grand prix individuel de ping-pong de la ville de Tourcoing

Plus que quelques jours seulement nous séparent de la grande journée de propagande pour le Ping-Pong qui aura pour cadre la belle salle du gymnase municipal.

Le souci apporté par la fédération locale pour obtenir le maximum de succès pour cette belle fête sportive laisse espérer que tous les records seront battus. Plus de 200 rencontres éliminatoires auront lieu ce jour-là et le joueur qui sortira vainqueur de cette épreuve ne pourra qu'être un « Champion ».

D'ailleurs, les prétendants au titre ne manquent pas, et une compétition qui doit réunir en même temps tous les cracks, se passe de commentaires. Les Ruolt, Marissal, Dervaux, Guyomarck, Masson, Demey, Verstraete, Deschamps, Delest, Callens, Delgrange, Paublomme, Haquette, Ladsous, Grulois, Lejour, Bouche, Lutz, Tanchou, Devoghelaere, etc..., nous feront assister certainement à des rencontres disputées avec acharnement, où chacun voudra prendre le dessus sur l'adversaire qui lui sera opposé.

La formule de ce tournoi est d'ailleurs sans pitié, une simple défaillance et c'est l'élimination brutale et sans appel. Le ping-pong de compétition est un sport très spectaculaire, il demande de la part du pratiquant beaucoup de réflexes, des qualités exceptionnelles de souplesse et une grande rapidité d'exécution, et les sportifs qui feront dimanche le déplacement, sont assurés d'assister à une belle séance de grand sport.

Les organisateurs ont d'ailleurs prévus de nombreuses places assises autour de la table d'honneur où se disputeront les demi-finales et la finale à 17 heures. Enfin, terminons en ajoutons encore que l'accès de la salle sera gratuite au public.

Le Classement du Championnat de la Fédération de Ping-Pong

Voici le classement et les résultats des rencontres disputées le dimanche 5 janvier : A.P.N.-C.R. : 10-6 ; F.R.-A.C. : 3-14 ; C.C.H.-O.T. : 12-4 ; D.G.-B.S. : 10-7 ; A.P.N.B.-F.R.B. : 11-0 ; C.R.B.-O.T.B. : 12-4 ; O.T.C.-B.S.C. : 4-12.

GROUPE A

Amicale Anatole France	7	7	0	14
P.P.C. du Coq Chantant	7	5	2	12
P.P.C. de la Croix-Rouge	6	5	1	11
Daring P.P.-Club	7	3	4	10
P.P.C. du Blanc Seau	6	3	3	9
Amicale du Centre	7	2	5	9
Olympique Tourcoing	7	1	6	8
P.P. Club des Francs	7	1	6	8

GROUPE B

Anatole France	7	6	1	13
Blanc-Seau B	6	5	0	12
Blanc-Seau C	7	4	3	11
Croix-Rouge B	6	4	2	10
Franco B	7	3	4	10
Olympique B	7	3	4	10
Olympique C	7	1	6	8

Les rencontres Blanc-Seau A-Croix-Rouge A et Croix-Rouge B Blanc-Seau B devant se jouer le samedi 11 janvier à 18 h., sur la table des premiers nommés.

La Fédération organise un championnat (groupe C) ; l'Union Neuville, le P.P.-Club des Cinq Voies, le Coq Chantant B, le Daring B et les Francs C, qui ont déjà donné leurs engagements, sont priés d'envoyer un délégué jeudi soir, à 19 h., au siège, le championnat commencerait incessamment.

« *UN SOIR DE RÉVEILLON* » *AU GRAND THÉATRE*

Dimanche dernier, au Grand Théâtre, le répertoire classique avait cédé la place au moderne et la représentation de « Un soir de Réveillon » eut lieu devant une salle bien remplie ; les amateurs de beau spectacle n'étant nullement découragés par les rigueurs de la température.

Ils n'eurent d'ailleurs, en aucune façon, à regretter leur déplacement. En effet, le spectacle était plaisant au possible et la musique vivante et colorée de Moretti, ainsi que les couplets du célèbre Jean Boyer, ont fort diverti le public qui accueillit favorablement cette opérette moderne.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le bien que nous pensions de M. Thuleau, en tant que metteur en scène. Répétons-le lui.

La distribution fut, une fois de plus, à la hauteur de sa tâche, et il convient de décerner des éloges sans restriction à Mmes H. Germain, fraiche et charmante Monique, O. Proisy, délurée et primesautière Viviane, à M. Léon Delmulle qui, dans le rôle de « Gérard » put donner libre cours à sa fantaisie, à M. Thuleau et à M. A. Temay, qui fit preuve, dans le rôle de « Bob » d'un talent de comédien solidement établi.

La représentation de dimanche dernier ne cède en rien en qualité sur les précédentes. Une fois de plus, le Grand Théâtre a bien fait les choses.

Assistance aux vieillards infirmes, incurables, privés de ressources

Le paiement des allocations d'Assistance (mois de décembre), aura lieu au Bureau de Bienfaisance, le jeudi 9 janvier, aux heures habituelles.

Il est rappelé que les bénéficiaires doivent venir toucher eux-mêmes leur allocation. En cas d'impossibilité absolue (maladie grave), le mandataire doit être pourvu d'une procuration.

Se munir de la carte d'identité

SECOURS AUX FAMILLES NÉCESSITEUSES

Les paiements des secours pour la période du 6 janvier au 12 janvier auront lieu dans les dépôts du Bureau de bienfaisance, aux jours et heures ci-après :

Mercredi 8 janvier : Blanc-Seau château Scott, square Leman (cartes vertes) : de 14 à 15 h. 23.751 à 24.699 ; de 15 à 16 h., 22.801 à 23.110.

Jeudi 9 janvier : Mairie-annexe (cartes mauves) : de 9 à 10 h., 4.810 à 5.600 ; de 10 à 11 h., 5.601 à 7.900 ; 11 h. à 11 h. 30, 7.901 et au-dessus.

Ecole de garçons, rue Neuve (cartes oranges) : de 14 à 15 h., 16.000 à 17.000 ; de 15 à 16 h., 17.001 à 18.000 ; de 16 à 17 h., 18.001 à 18.500.

Vendredi 10 janvier : Mairie-annexe (cartes jaunes) : 9 h. à 9 h. 30, 19.401 à 20.260 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, 20.261 à 20.950 ; de